



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste :</b> Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) École maternelle Camille Claudel Montfavet	
<b>Rattachement administratif :</b> EMPU Camille Claudel, Montfavet	<b>Texte de référence :</b> INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017)
<b>Quotité :</b> temps complet  Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais :</b>  NBI de 27 points Versement de l'indemnité 1914 (ISAE) 212.50 euros/mois
<b>Procédure de recrutement :</b> étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	<b>Conditions :</b> Titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
<p>Le professeur des écoles, de préférence spécialisé, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, de l'IEN de circonscription et du directeur de l'école.</p> <p>Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la formation, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'établissement médico-social.</p> <p>L'organisation et le fonctionnement des UEMA sont définis dans le cahier des charges national</p> <p>Les unités d'enseignement maternelles autisme (UEMA) sont des unités scolarisant 7 élèves. Les enfants scolarisés sont ceux de la classe d'âge de l'école maternelle. L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ces élèves sont orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et scolarisés dans l'unité d'enseignement dont il est doté. L'UEMA est implantée en milieu scolaire ordinaire. Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possibles.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
- Avoir une connaissance du cahier des charges des UEMA, de quelques éléments de prise en charge de l'autisme (recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé)
- Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement du cycle 1 et garantir le respect de leur mise en œuvre en fonction des besoins et objectifs de travail identifiés en équipe.
- Être capable de coordonner un projet
- Disposer d'un esprit de synthèse, de qualités rédactionnelles et communicationnelles
- Favoriser l'établissement de relations de confiance
- Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.

**Connaissances :**

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

L'unité d'enseignement maternelle autisme est installée à l'école maternelle Camille Claudel à Montfavet (8 classes).

L'enseignant participe à des réunions de synthèse et de coordination hebdomadaires le mercredi après-midi (deux heures) ou hors temps scolaire et hors de l'école dans laquelle est implantée l'UEMA.

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de votre circonscription, pour avis

- à : [ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr) et [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)